

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025



ID: 014-211406996-20250925-CM_2025_5_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 25 Septembre 2025 – 18H00

Date de convocation Le 18 septembre 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de David MULLER, Maire.

Conseillers en exercice: 27 - Quorum: 14 - Présents: 20 - Représentés: 5- Absents: 2

ETAIENT PRESENTS: D. MULLER; P. ROBERT; F. LOUIS; M. CONTENTIN; S. OUTIN; J. CONTENTIN; P. NOGUET; P. PERSUY; JM. KALADJIAN; S. FALAISE; C. HELENNE; E. LANDEAU; R. FABIUS; MA. ROUSSELOT; A. RENOUF; R. ANGOT; D. VAUTIER; N. LENORMAND; JM. BERNAUS; D. SALZET.

ABSENTS REPRESENTES: A. DIDIER a donné pouvoir à F. LOUIS; E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à P. ROBERT; JC. GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER; E. RENAULT a donné pouvoir à S. OUTIN; LM. TILLIER a donné pouvoir à J. CONTENTIN.

ABSENTS EXCUSES: T. PESCHARD.

ABSENT: A. PERCHEY

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15,
Vu le projet de Procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2025, transmis aux Conseillers municipaux le 18 septembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2025.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

D. MULLER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat